

## ***PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 MARS 2023***

L'an deux mille vingt- trois, le dix- sept mars à dix-huit heures trente, à la Mairie de CARNOËT, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mr LEYOUR Pascal, Maire.

*Etaient présents* : LEYOUR Pascal, BANIEL Pascal, CHEVALLIER Cédric, DOTTIN Alain, LE BARS Anaïs, LE MEN Rémi, ROLLAND Aurélie, URVOAZ Mickaël, ZUURBIER Jeroen (*arrivée à 18H55 au point N°4*).

*Absents excusés* :

LE BARS Anaïs a quitté la salle à 19H35 et a donné procuration à Pascal BANIEL à partir du point N° 4.  
GEFFROY Deborah a donné procuration à Rémi LE MEN pour le début de la séance et est arrivée à 20H00 au point N° 5.

Mickaël URVOAZ a quitté la salle à 19H50 et a donné procuration à Cédric CHEVALLIER à partir du point N° 5.

*Absents* : ABHERVE-GUEGUEN Pierre-Yves, CLECH Philippe, FOLLEZOU Armand, MONFORT Frédéric.

*Secrétaire de séance* : Rémi LE MEN.

*Date de la convocation* : 13 mars 2023

### **Délibération**

#### **Objet : Travaux de réfection de la toiture à la chapelle Saint Gildas : devis supplémentaire de l'entreprise Ty Coz Couverture.**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que lors du conseil municipal du 29 juin 2021 l'entreprise Le Coz Couverture a été retenue pour effectuer des travaux d'entretien de couverture sur la chapelle de Saint Gildas pour un montant de 4 879.61 € H.T soit 5 855.53 € T.T.C.

L'entreprise a démarré les travaux de réparations de la couverture et s'aperçoit qu'il y a des chevrons et de la volige à remplacer.

L'entreprise Le Coz Couverture vient de nous adresser un avenant N° 1 d'un montant de 1 497.07 € H.T. soit 1 796.48 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité  
(*vote : 8 pour plus 1 procuration*)

- Accepte l'avenant N° 1 de l'entreprise Ty Coz Couverture pour un montant de 1 497.07 € H.T. soit 1 796.48 € T.T.C.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant N° 1.
- Précise que ses travaux seront inscrits au BP 2023 en investissement dépenses.

### **Délibération**

#### **Objet : Restauration de l'église Saint-Pierre Saint – Paul : avenant N° 1 Neil Mackensie lot N° 4.**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que lors du dernier conseil municipal le lot N° 4 vitraux a été évoqué concernant la possibilité de changer de type de verre pour la restauration des baies.

Le type de verre qui est maintenant proposé est le verre teinté cathédrale Dynasty Antique. Ce verre permettra non seulement d'ajouter une couleur discrète aux fenêtres, mais aussi d'éviter la transparence du verre clair, qui laisse facilement apparaître la saleté. La proposition de Neil Mackenzie permet d'utiliser un motif alterné de diamants avec du bleu pâle et du rose pâle sur le côté nord de l'église et du vert pâle et du jaune pâle sur le côté sud.

L'augmentation du prix serai de 160 € par baie, soit une valeur totale de l'avenant N° 1 de 1 280 € pour huit baies.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité  
(vote : 8 pour plus 1 procuration )

- Accepte l'avenant N° 1 de Monsieur Neil Mackenzie lot 4 : vitraux pour un montant de 1 280 € H.T.
- Précise que le lot N° 4 : vitraux tranche 1 avec l'avenant N° 1 passe à un total de 24 845 €.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant N° 1.

## **Délibération**

### **Objet : Vote du compte de gestion et du compte administratif 2022.**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et que le compte de gestion 2022 qui est égal au centime près au compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

#### **En fonctionnement :**

Les dépenses sont de 586 408.99 €  
Les recettes sont de 910 048.86 €  
Ce qui nous donne un excédent de clôture de 323 639.87 €.

#### **En Investissement**

Les dépenses sont de 505 238.29 €  
Les recettes sont de 803 996.91€  
Ce qui nous donne un excédent de clôture de 298 758.62 €.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à voter le compte de gestion 2022 de Mr Le Trésorier de GUINGAMP qui est égal au centime près au compte administratif 2022 de la commune.

Vote :  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, Monsieur Pascal BANIEL, 1<sup>er</sup> adjoint, invite le Conseil Municipal à procéder au vote du compte administratif de l'année 2022 pour la commune.

Vote :  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

## Objet : Vote des subventions communales 2023

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des subventions aux associations votées en 2022 et des nouvelles demandes reçues pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux montants pour les subventions de l'année 2023 dont voici le détail :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Subventions accordées en 2023</b>
AMICALE LAIQUE de Carnoët	2700 €
Kervredigezh Sant Gweltas -Carnoët	500 €
F.N.A.C.A - Comité Local de Carnoët	500 €
Association sportive Celtic de l'Hyères (Foot)	1000 €
Association LOISIRS et DETENTE de Carnoët	500 €
SOCIETE des CHASSEURS de Carnoët	500 €
Association La VALLEE des SAINTS	500 €
Association Kerrys Angels	500 €
The Little Ranch	500 €
Association KALON COET	500 €
AMICALE des SAPEURS POMPIERS de CALLAC	150 €
Association "LA PIERRE LE BIGAUT, Mucoviscidose"	150 €
Association Française des Sclérosés en Plaques	50 €
Association Leucémie-Espoir 22	50 €
Centre d'AIDE ALIMENTAIRE du Pays de Guingamp	293 €
LIGUE contre le CANCER- Comité des Côtes d'Armor	50 €
CINEMA "La Belle Equipe" de Callac	150 €
SECOURS POPULAIRE - Comité de Callac	400 €
JUDO CLUB CALLACOIS	100 €
L'HAND BALL CALLACOIS	50 €
L'HERMINE CALLACOISE (Hockey)	100 €
La KREIZH BREIZH ELITES -Carhaix	100 €
EOSTIN SPERED Ar YEZH de Callac	50 €
Solidarité Paysans	50 €

Association DA VIKEN (EHPAD TREBRIVAN)	120 €
RKB	50 €
Fondation du patrimoine	100 €
U.S CALLAC Les Naoussiens	45 €
Association des parents d'élèves de Kerampuil à CARHAIX IME	50 €
ANACR ( <i>Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la résistance</i> ) Comité de Maël-Carhaix / Callac	50 €
Carhaix Poher Gymnastique	50 €
La Vallée S'anime	50 €
Association sportive du collège de CALLAC	255 €
Comité de soutien RPI Carnoët Plusquellec Plourac'h	200 €
Comice Agricole	500 €
Les restos du cœur	50 €
Banque alimentaire 22	50 €
Centre d'information droit des femmes et familles	50 €
Afm Tlelethon	50 €
France adot 22 (dons d'organes)	50 €
Rêves de clown (enfants hospitalisés)	50 €
Association pour Valentin	50 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS versées</b>	<b>11 263 €</b>

#### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- L'appel d'offre concernant les aménagements à proximité du site de « La Vallée Des Saints » est terminé et la commission d'appel d'offres s'est réuni le 13 mars 2023 à la mairie.
- Frelons asiatiques

Un achat groupé est effectué pour l'acquisition de piège à frelons ainsi que des recharges. La somme de 2400 € a été utilisé en 2022 pour la destruction de nids de frelons. Une réflexion est faite pour cette acquisition.

- Ecole : projet de peinture sur le mur extérieur de l'école  
Un projet de peinture avec l'association « La Fourmie » sur le mur extérieur de l'école.  
Voir avant l'accord du conseil municipal pour valider cette dépense :
  - L'organisation de la journée avec l'institutrice
  - L'autorisation parentale car les enfants seront à peindre sur la chaussée
  - La durée de la prestation
  - La participation de l'amicale laïque
  
- Accès pompiers à « La Vallée Des Saints » après les nouveaux aménagements :  
La mairie va devoir signer une convention tripartite avec la vallée des saints, monsieur Yvon LARHANTEC pour la mise en place d'une barrière réalisée par la vallée des saints avec un clef spéciale pour l'accès des secours.
  
- Rappel  
La réunion assainissement aura lieu le jeudi 23 mars 2023 à 14H00 à la salle polyvalente.
  
- La cérémonie du 19 mars aura lieu dimanche à 10h30 aux monuments aux morts.

*La séance du Conseil Municipal du 17 mars 2023 comprend les délibérations suivantes :  
délibérations N° 09-2023 à N° 12-2023 soit 4 délibérations.*

Séance levée à 21H20